



Arrêté RH n°41/2026

**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNEE 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

La présidente de la Communauté de Communes des Combes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30 octobre 2013 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période de 2023 à 2029 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 01 juillet 2024,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme ROSA RACHELE	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Favorable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Présidente charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Scey sur Saône et Saint Albin
Le 21 avril 2026

La présidente,
Carmen FRIQUET



Notifié à l'intéressée le :

23 Avril 2026

Mairie - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE